

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Partsafas - Michiels demeurant Clos des Semeurs 33 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Clos des Semeurs, 33 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section N n°158Z.

Le projet consiste en la construction d'une annexe en façade arrière d'une superficie de 45 m², et présente les caractéristiques suivantes :

- Le volume principal reste inchangé ;
- Un volume secondaire à l'arrière de ce volume principal, d'un gabarit R0 et à toiture plate, d'une hauteur de 3m05 depuis le niveau fini du sol extérieur ;
- Le volume secondaire neuf est constitué d'un crépi sur isolant de ton blanc ; avec des châssis en PVC de teinte grise ; des volets de ton gris ; un soubassement en pierre bleue ;
- Une emprise au sol du volume secondaire neuf d'environ 45m² ;
- Sans emplacement de parking.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au Schémas d'Orientation Local pour les points suivants :

- Article 2.1.2.3 : le projet ne propose pas des toitures en pente comprises entre 30° et 45° ;
- Article 2.1.2.4: le projet ne propose pas en toiture des matériaux en ardoises naturelles ou artificielles de teinte naturelle ou en tuile terre cuite de teinte gris foncé, brune ou brun-rouge.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 août au 1^{er} septembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 4 août 2025